

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 2025-100

À TOUS LES CONTRIBUABLES,

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Martinville,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Martinville a adopté le règlement numéro 2025-100 concernant la taxation et la tarification municipale pour l'année 2025;

QUE l'original dudit règlement est conservé dans les archives municipales, au bureau municipal situé au 233, rue Principale Est, à Martinville, où il peut être consulté durant les heures d'affaires ;

DONNÉ À MARTINVILLE, ce quatorzième (14^e) jour du mois de janvier 2025.

Julie Létourneau, greffière-trésorière